

# PLAN D'ACTION DEPARTEMENTAL

## EPS 37

2022-2025

### Table des matières

PRESENTATION GENERALE DU PLAN D'ACTION DEPARTEMENTAL 2022-2025 pour l'Éducation Physique et Sportive.....	2
AXES – OBJECTIFS – ACTIONS DU PLAN D'ACTION DEPARTEMENTAL EPS 37 .....	5
UN PLAN D'ACTION AU SERVICE DE L'EGALITE DES CHANCES .....	6
LES GRANDS AXES ET OBJECTIFS DU PLAN .....	7
SYNTHESE : PILOTAGE DE LA MISSION EPS ET DU DISPOSITIF 30 min d'APQ.....	11
MISSION EPS 37 - 1er DEGRE 2021/2022 – COORDONNEES .....	13

*En accord avec les directives de la feuille de route départementale, accompagnant le développement d'actions et de projets pédagogiques et éducatifs pendant les trois prochaines années scolaires, le PAD EPS répond à un triple objectif :*

- **Prioriser les actions** qui répondent aux nécessités les plus urgentes nées de l'état des lieux des acquisitions et des pratiques en Indre et Loire,*
- **Fonder un collectif soudé**, agissant et apprenant, capable d'innover et d'infléchir son pilotage pour assurer la meilleure réussite des élèves confiés à notre responsabilité, quelle que soit leur situation, et notamment les plus fragiles,*
- **Donner plus de sens au parcours de l'élève** dans une Ecole fortement impactée par la crise sanitaire et les bouleversements sociaux engendrés, entre autres, par la révolution numérique ou la transition énergétique.*

*Les parcours nous rappellent aussi que notre organisation pédagogique et didactique doit évoluer dans une logique de continuum éducatif : identifier des objectifs transversaux de l'école maternelle au collège pour permettre de construire des compétences, des capacités et des attitudes jugées indispensables pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation au lycée et au-delà, construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.*

### Les enjeux du socle commun, des parcours éducatifs et de la discipline EPS :

Projet de formation équilibré entre la connaissance, l'éducation générale et ses valeurs, le développement individuel au cœur d'un collectif, le **socle commun** apparait comme une démarche et une finalité qui s'imposent aussi bien dans le cadre scolaire que social. Il constitue l'environnement incontournable pour favoriser et garantir un égal accès de tous les élèves à :

- La maîtrise des langages pour penser et communiquer (domaine 1), soit comprendre et s'exprimer : dans la langue française ; dans les langues vivantes étrangères ; dans le langage mathématique, scientifique, informatique ; dans le langage des médias ; dans le langage des arts et du corps
- La capacité à s'engager et agir collectivement (domaine 3)
- La maîtrise des fondements de la culture mathématique et scientifique, notamment la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes (domaine 4)

Les **parcours éducatifs** (santé, citoyenneté, éducation artistique et culturelle, avenir) sont des vecteurs essentiels d'impulsion pédagogique pour le meilleur épanouissement des élèves.

Tout au long de la scolarité comme cela est décrit dans les programmes du 26 novembre 2015, l'**EPS** a pour finalité de former un citoyen autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. L'EPS amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique physique, au plaisir du mouvement et de l'effort.

**L'EPS répond aux enjeux de formation du socle** en permettant à tous les élèves, filles et garçons, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire les cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles de la maternelle au lycée :

- 1- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps
- 2- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils
- 3- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités
- 4- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- 5- S'approprier une culture physique sportive et artistique

Ce Plan d'Action Départemental en EPS pour le premier degré, dont la mise en œuvre s'étendra de 2022 à 2025, a été rédigé par la mission EPS 37, en référence aux programmes du *BO spécial du 26 novembre 2015, programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège et conformément au programme de maternelle du BO N°25 du 24 juin 2021.*

La pratique quotidienne de l'activité physique en maternelle de 30 à 45 minutes, ainsi que la pratique hebdomadaire de 3h00 d'EPS en élémentaire représentent encore des enjeux pour l'accompagnement, tant dans la réalisation effective des séances que dans la qualité des enseignements. Ainsi, la mission EPS a pour rôle de :

- Dynamiser l'enseignement de l'EPS en articulant la logique locale (dans le cadre des projets de classe, d'école, de secteur, de circonscription) et la logique départementale
- Inciter à la mise en place d'un projet pédagogique EPS qui définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves, aux capacités des matériels et équipements disponibles, aux ressources humaines mobilisables, permettant d'aborder les quatre champs d'apprentissage des programmes au travers d'une ou plusieurs activités en respectant le volume horaire hebdomadaire et la fréquence des séances
- Impulser des démarches permettant de comprendre et d'assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques)
- Fédérer et réguler un réseau d'acteurs et de partenaires autour d'objectifs partagés et d'évènements d'envergure (JO 2024, Championnats nationaux, européens ou mondiaux...)
- Croiser les enseignements :
  - ✓ L'EPS offre de nombreuses situations permettant aux élèves de pratiquer le langage oral.
  - ✓ En lien avec l'enseignement des sciences, l'éducation physique participe à l'éducation à la santé et à la sécurité.
  - ✓ En articulant le concret et l'abstrait, les activités physiques donnent du sens à des notions mathématiques.
  - ✓ En lien avec l'enseignement moral et civique, l'EPS crée les conditions d'apprentissage de comportements citoyens.
  - ✓ Une langue vivante étrangère ou régionale peut être utilisée par exemple, pour donner les consignes de jeu.
  - ✓ L'EPS trouve également toute sa place au sein du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Afin d'organiser la construction, la cohérence et la continuité des apprentissages et des actions, ce plan est construit autour de 3 axes :

- Assurer un enseignement de qualité dans le cadre horaire réglementaire
- Inscrire l'EPS dans l'interdisciplinarité et les parcours éducatifs
- Faire de l'EPS et de l'APQ (Activité Physique Quotidienne) un levier pour l'évolution des pratiques professionnelles

Décliner ce plan d'action départemental au niveau des circonscriptions, c'est **participer localement à la mise en œuvre des enjeux de formation, de coopération de conception et diffusion de ressources au plus près des formateurs, enseignants, partenaires et élèves.**

#### Préconisations :

- Les Conseillers pédagogiques en charge du dossier EPS assurent le suivi des demandes d'agrément EPS.
- Les Conseillers pédagogiques en charge du dossier EPS assurent le suivi des demandes de classes transplantées à caractère sportif.

#### Textes de référence :

- BO du 30 juillet 2020 : programmes d'enseignement pour le primaire et le secondaire
- BO spécial du 26 novembre 2015 : programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège
- Conférence de consensus 9 mars 2020 : Objets de la vie quotidienne
- Lancement du programme "Savoir rouler à vélo"
- Note de service du 28 février 2022 paru au Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022: Enseignement de la natation pour le premier et second degrés
- Le label Génération 2024
- L'Ecole promotrice de santé. Vademecum 2020
- Les parcours éducatifs à l'école, au collège et au lycée
- La circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires
- Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 : Encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
- BO N°3 du 20-1-2022 concernant le modèle de convention « une école-un club »
- Circulaire du 12 janvier 2022 relative aux pratiques sportives : 30 minutes d'APQ et « une école, un club »
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances

Axe 1 : Assurer un enseignement de qualité dans le cadre horaire réglementaire

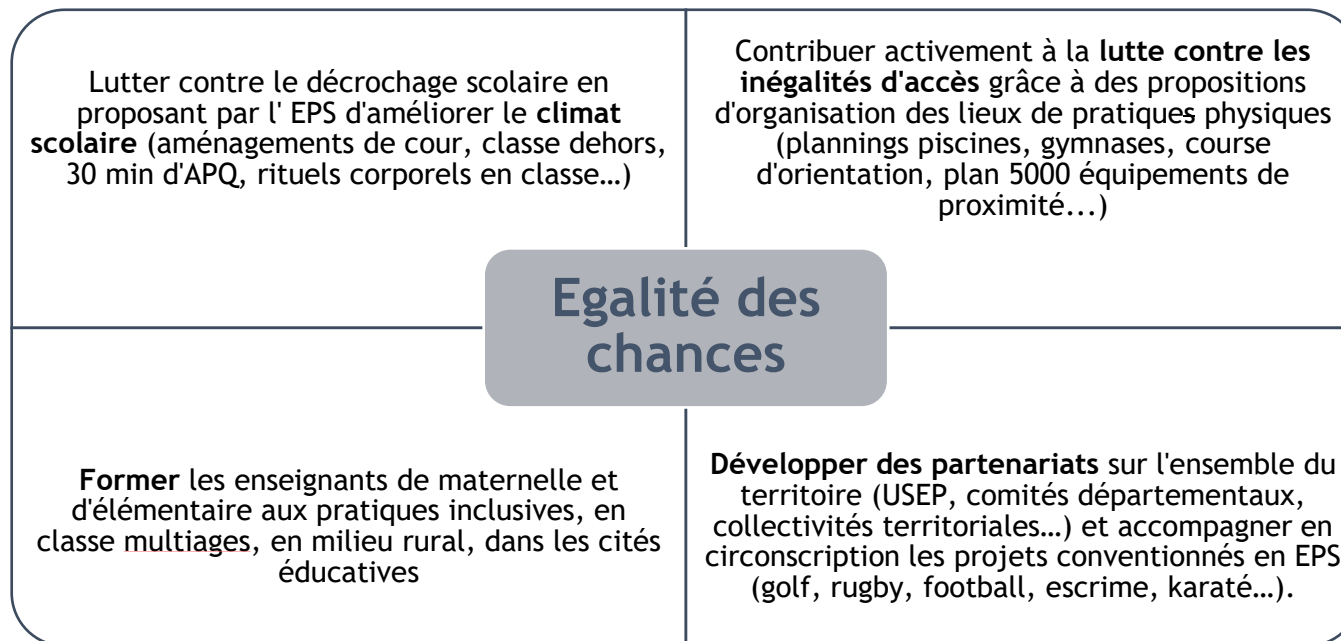
- Préconiser des pratiques pédagogiques et accompagner leur mise en oeuvre
- Accompagner les équipes pour l'organisation de l'enseignement dans l'espace et le temps : EDT (Emploi du temps), aménagement de la cour, optimisation de l'utilisation des installations sportives
- Organiser et harmoniser la pratique départementale de l'EPS et particulièrement de la natation et du vélo
- Réguler les interventions des intervenants extérieurs du département en EPS, les informer et participer à leur formation

Axe 2 : Inscrire l'EPS dans l'interdisciplinarité et les parcours éducatifs

- Accompagner les pratiques professionnelles en EPS à l'échelle de l'école et au service des parcours éducatifs
- Proposer ou accompagner des évènements sportifs et artistiques en relation ou non avec les partenaires (USEP, UNSS, SDJES, communes, comités départementaux, CDOS...)

Axe 3 : Faire de l'EPS et de l'APQ un levier pour l'évolution des pratiques professionnelles

- Former les enseignants (constellations, parcours de formation, stage école)
- Promouvoir les pratiques inclusives
- Former les CPC et PEMF



## LES GRANDS AXES ET OBJECTIFS DU PLAN

### AXE 1 : ASSURER UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE DANS LE CADRE HORAIRE REGLEMENTAIRE

Objectifs prioritaires	Intitulé des actions départementales	Déclinaison en circonscription
<p><b>Accompagner les enseignants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la mise en œuvre des programmes ;</li> <li>- dans la construction d'outils pédagogiques ;</li> <li>- dans le domaine de la sécurité, de la santé</li> </ul>	<p><b>S'approprier une culture EPS (patinage, golf, rugby, football, escrime, karaté, volley-ball, badminton, tennis, hand-ball, pratiques innovantes...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des programmes</li> <li>- Principes de co-intervention et partenariats : USEP, CCNT, autres compagnies de danse, MAIF, MGEN, collectivités territoriales.</li> <li>- Les rencontres sportives (accompagnement des élèves du 1er degré par les élèves du 2nd degré)</li> <li>- EPS et Langues vivantes</li> </ul> <p><b>Produire des ressources à destination de publics divers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-directeurs : Programmation EPS, PSC1 APS (= apprendre à porter secours), accidents scolaires, législation, santé...</li> <li>- PE de maternelle : TPS-PS, PSC1, APS</li> <li>-AESH : développement de l'enfant et PSC1, APS</li> <li>-Educateurs sportifs : réglementation, co-intervention</li> <li>-Elus municipaux et service des sports : accompagnement Terre de jeux 2024</li> </ul>	<p>Etat des lieux par circonscription quantitatifs et qualitatifs des dispositifs G 2024, 30 min APQ, AA et SRAV</p> <p><b>Formations EPS proposées dans les plans de formation : nombre de formations et de PE inscrits et thématiques</b></p> <p><b>Rencontres sportives sur la circonscription : nombre et lieu des rencontres, nombre d'élèves par rencontre</b></p>
<p><b>Organiser et harmoniser les interventions départementales en EPS</b></p>	<p>Assurer la <b>sécurité des élèves et veiller au respect des textes</b> pour la conduite des activités, notamment à taux d'encadrement renforcé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réécrire le guide pour instruire les intervenants en Indre et Loire</li> <li>- Former les enseignants de maternelle et d'élémentaire en classes multi âges avec peu d'installations couvertes, avec des élèves à besoins éducatifs particuliers.</li> </ul>	<p><b>Réguler les pratiques autorisées à l'école</b></p> <p><b>Leviers pour veiller à l'équité au sein de la circonscription</b></p>
<p><b>Organiser et harmoniser la pratique départementale de la natation</b></p>	<p>Assurer une <b>progression cohérente de l'apprentissage de la natation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir le projet départemental natation et le décliner en projet de site</li> <li>- Accompagner l'aisance aquatique et le savoir nager sécuritaire</li> </ul> <p>Organiser des classes bleues, accompagner j'apprends à nager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Formation commune MNS, PE, CPC dans chaque circonscription</li> </ul> <p>Assurer l'encadrement de l'enseignement de la natation à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et diffuser des documents de formation pour l'agrément des encadrants</li> <li>- conduire des formations bénévoles pour les activités à taux d'encadrement renforcé</li> <li>-organiser et conduire les réunions préparatoires à l'agrément (activité aquatique en maternelle)</li> </ul>	<p><b>Déclinaison du projet départemental de natation sur les différents sites de la circonscription</b></p> <p><b>Mise en place de classes bleues</b></p> <p><b>Gestion des MNS et formations proposées</b></p>
<p><b>Coopérer avec les partenaires de l'école</b></p>	<p><b>Stage de 2 jours de formation à destination des parents bénévoles natation pour les piscines d'été (courant mars)</b></p> <p><b>1 Journée de formation pour les nouveaux intervenants extérieurs (en début d'année scolaire)</b></p>	<p>Etat des lieux dans chaque circonscription : Recensement des intervenants par classe.</p>

<b>Informer et former les intervenants extérieurs en EPS rémunérés ou bénévoles</b>	<b>Visite et accompagnement des intervenants lors de leur intervention.</b> <b>Gérer et réguler les intervenants :</b> Agrément des intervenants : suivi et transmission des dossiers <b>Centraliser les rapports de visites</b>	<b>Nombre de visites d'intervenants dans l'année.</b>
<b>Réguler les interventions des intervenants extérieurs du département en EPS tout en harmonisant les pratiques.</b>	<b>Avec les collectivités territoriales par la construction de projets pédagogiques de sites :</b> - Conseiller, informer, coordonner, planifier - Soumettre les projets, les expliciter <b>Coordonner et optimiser l'utilisation des installations sportives :</b> - Optimiser l'utilisation des installations sportives par une planification s'adressant aux différents utilisateurs de la maternelle à l'université, ainsi qu'aux établissements spécialisés - Elaborer les planifications en fonction des caractéristiques locales	<b>Etat des lieux des projets pédagogiques EPS dans les communes avec ETAPS</b>  <b>Temps consacré aux plannings et diverses régulations</b> <b>Régulation des attributions de créneaux primaires et secondaires sur les sites sportifs</b>



## AXE 2 : INSCRIRE L'EPS DANS L'INTERDISCIPLINARITE ET LES PARCOURS EDUCATIFS

Objectifs prioritaires	Intitulé des actions départementales	Déclinaison en circonscription
<p><b>Proposer et/ou accompagner des évènements sportifs et artistiques en relation ou non avec les partenaires (USEP, SDJES, communes, comités départementaux, CDOS...)</b></p>	<p><b>Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Création de rencontres artistiques « Autour de la danse » : production de documents d'organisation des rencontres</li> <li>-Accompagnement des rencontres sportives et culturelles (en LV, arts visuels...) en partenariats avec les milieux culturels (CCNT et diverses compagnies, service culturel...)</li> </ul>	<p><b>Etats des lieux des rencontres en partenariat dans le cadre des parcours éducatifs : nombre de classes</b></p> <p><b>Choix des ateliers sur les rencontres en lien avec les parcours éducatifs</b></p>
	<p><b>Dans le cadre du parcours éducatif de santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PSC1 : formation qualifiante aux premiers secours</li> <li>- Recyclage PSC1 et APS</li> <li>- Ecole promotrice de santé, éduquer à l'activité physique</li> <li>- FOAD Agenda santé : Ligue contre le cancer, MGEN, USEP, ARS, prévention MAIF, FRAPS</li> </ul>	<p><b>Accompagnement des écoles et formalisation des actions en lien avec les parcours dans les projets d'école</b></p> <p><b>Classes USEP sur la circonscription</b></p>
	<p><b>Dans le cadre du parcours citoyen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Egalité fille/garçon</li> <li>- Agir ensemble : les différents rôles sociaux, respect des règles et des autres</li> <li>- les valeurs de l'olympisme</li> <li>- Climat scolaire : suivi des équipes pédagogiques (aménagement de cour, classe dehors, 30 min d'APQ, rituels corporels en classe...)</li> </ul>	
	<p><b>Accompagner les actions de secteur USEP :</b></p> <p>En partenariat avec USEP et comités sportifs départementaux ayant signé une convention départementale, organiser les rencontres de secteur et / ou journées départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rugby</li> <li>- Golf</li> <li>- Danse</li> <li>- Triathlon</li> <li>- Athlétisme</li> <li>- Jeux d'opposition</li> <li>- Rencontres cycle 3</li> <li>- Journée du sport scolaire</li> <li>- Cyclisme</li> <li>- Journée de sensibilisation au handicap</li> <li>- Maternelle</li> </ul>	<p><b>Bilan des rencontres : nombre, nombre d'élèves, activités sportives...</b></p>

## AXE 3 : FAIRE DE L'EPS ET DE L'APQ UN LEVIER POUR L'EVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Objectifs prioritaires	Intitulé des actions départementales	Déclinaison en circonscription
<b>Assurer le suivi du plan de formation</b>	<p><b>Actions de formation départementales</b>, déclinées en circonscription, proposées aux enseignants sur le déploiement des dispositifs nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Labélisation génération 2024</li> <li>- 30 minutes d'activité physique quotidienne</li> <li>- Aisance Aquatique et Savoir Nager Sécuritaire</li> <li>- Savoir Rouler à vélo</li> </ul>	<b>Répondre aux besoins territoriaux de la circonscription : nombre de formation et de professeurs inscrits</b>
<b>Se former dans le cadre des fonctions de conseillers pédagogiques</b>	<p><b>Proposer des formations au plan de formation continue (4 à 5 jours) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse réflexive de pratique, formation/ journée de regroupement académique...</li> </ul> <p><b>Aider / accompagner les CPC en charge de l'EPS nouvellement ou récemment nommés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- législation, construction et conduite d'animations pédagogiques, projet de sites, procédures administratives pour les agréments, programmes...</li> </ul>	<p><b>Nouveaux CPC et CPC en poste : jours de formation aux missions en lien avec l'EPS et réinvestissement des contenus.</b></p> <p><b>Autonomie des CPC suite aux formations de début d'année scolaire</b></p>
<b>Diffuser les travaux de l'équipe EPS</b>	<p>Communiquer auprès du DASEN et des IEN, INSPE, USEP, SDJES et autres départements de l'académie...les recherches et travaux de la mission EPS</p> <p>Communiquer avec les écoles sur les actualités et projets</p> <p>Informers les enseignants des échéances et des actualités via la lettre INFO 1<sup>er</sup> degré</p> <p>Mettre à jour le site internet</p> <p><b><a href="http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden37/eps37">http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden37/eps37</a></b></p> <p>Enrichir le site de la mission EPS : mise en ligne de documentation pédagogique, des projets, des actions, des nouveaux textes...</p> <p>Proposer des réponses types à des questions récurrentes : FAQ sur le site</p>	<p><b>Contribuer aux orientations et recherches de la mission EPS</b></p> <p><b>Diffuser les ressources construites au sein de l'équipe départementale</b></p> <p><b>Se référer au site EPS de la DSDEN 37 afin de rendre les professeurs autonomes : fréquentation du site EPS</b></p> <p><b>Mutualiser les réponses types afin d'optimiser le temps de chaque conseiller à consacrer à l'EPS, notamment les nouveaux</b></p>
<b>Agir en faveur des zones en éducation prioritaire et en zones rurales. Agir pour les publics à besoins particuliers</b>	<p><b>Développer des partenariats</b> en lien avec les évènements sportifs sur l'ensemble du territoire « Une école, un club » :</p> <p>USEP, comités départementaux, collectivités territoriales et accompagner en circonscription les projets en EPS (golf, rugby, football, escrime, karaté...), paris 2024, mondiaux de rugby 2023...</p> <p><b>Suivre les PEDT</b> (Projet Educatif Territorial), plan mercredi et les projets d'école pour en mesurer la cohérence.</p> <p>Être force de proposition pour les actions développées dans les <b>Cités éducatives</b> (Paris 2024, 30 min d'APQ, Génération 2024)</p> <p><b>Faire vivre les évènements olympiques</b> : Journée du sport scolaire, semaine olympique, Journée olympique et la journée de la laïcité.</p>	<p><b>« 30 minutes d'APQ » et « Une école, un club »</b></p> <p><b>Bilan quantitatif (liste des écoles et clubs sportifs)</b></p> <p><b>Bilan qualitatif (à échéance des conventions pour le dispositif « une école – un club »)</b></p>

## SYNTHESE : PILOTAGE DE LA MISSION EPS ET DU DISPOSITIF 30 min d'APQ

	EPS	30 min d'APQ
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 heures hebdomadaire d'EPS effectives et de qualité</li> <li>• Inscrire l'EPS dans une logique de parcours</li> <li>• Développer les partenariats</li> <li>• Contribuer activement à la lutte contre les inégalités d'accès</li> <li>• Développer le savoir nager, l'aisance aquatique et le savoir rouler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le temps de pratique physique à l'école en complément de l'EPS</li> <li>• Favoriser les apprentissages, diversifier les modalités d'enseignement, lutter contre la sédentarité</li> </ul>
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des formateurs, des enseignants et des intervenants extérieurs</li> <li>• Partage d'une grille d'observables pour l'analyse des séances, bilan annuel des observations de séances d'EPS et conformité de l'EDT</li> <li>• Proposition de rencontres inclusives sur l'ensemble du territoire en partenariat</li> <li>• Impulsion et promotion sur le territoire de dynamiques locales autour d'évènements sportifs et de l'actualité (JO 2024)</li> <li>• Propositions d'organisation des lieux de pratiques physiques</li> <li>• Suivi des PEDT-PM, des projets et conseils d'école et des inscriptions des écoles dans les dispositifs nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de pilotage = mission EPS élargie (SDJES, référente directeurs...)</li> <li>• Communication : lettre info, réunions des directeurs</li> <li>• Proposition d'un module de formation au PDF à destination des enseignants</li> <li>• Production d'une fiche ressource dédiée : Comment interroger lors des entretiens professionnels ou post-séance, l'engagement de l'APS chez les élèves ?</li> <li>• Valorisation des « bonnes pratiques », mutualisation et diffusion</li> </ul>
<b>INDICATEURS DE SUIVI et CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la part des EDT conformes (100% 2024)</li> <li>• Evolution des pratiques pédagogiques dans les séances observées</li> <li>• Nombre d'écoles ayant structuré l'EPS à l'échelle de l'école</li> <li>• Nombre de journées stagiaires pour la formation des CPC et PE</li> <li>• Nombre d'écoles labellisées « Génération 2024 »</li> <li>• Nombre d'écoles inscrites dans le dispositif « une école- un club »</li> <li>• Nombre de validation de l'ASSN, des 3 blocs du SRAV et nombre de classes bleues</li> <li>• Nombre et qualité des évènements sportifs organisés en partenariat</li> <li>• Part de rencontres sportives proposant une dimension inclusive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la part des écoles inscrites dans les 30 min d'APQ (2021: 6%) (cibles ministère : 50% 2022 et 100% 2024)</li> <li>• Evolution du nombre de temps d'APQ au service des apprentissages observés</li> <li>• Nombre d'écoles ayant intégré l'APQ dans leur projet d'école</li> <li>• Nombre de journées stagiaires pour la formation des CPC et PE</li> </ul>

## COMPOSITION DE L'EQUIPE EPS

### 2 IEN chargés de la mission EPS

2 CPD EPS, 1er et 2nd degré, coordonnateurs de l'équipe EPS

10 CPC chargés des missions EPS

1 déléguée départementale USEP

Equipe élargie selon les sujets abordés : Professeur EPS INSPE, Conseillers SDJES

## FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE EPS

Réunions, sous l'autorité des IEN chargés de la mission : 1 journée par période (de vacances à vacances), dont certaines avec la participation de partenaires (SDJES, USEP, INSPE, Comités sportifs, Conseillers techniques, référente directeur...) Réunions de groupes de travail thématiques (Mutualisation des outils, harmonisation des contenus de formation et des pratiques).

## FORMATION DE L'EQUIPE EPS

Formation et accompagnement des nouveaux CPC ayant le dossier EPS par l'ensemble des membres l'équipe EPS.  
Formation continue de l'équipe EPS : 4 à 5 journées annuelles inscrites au PDF.

## DECLINAISON DU PAD EN CIRCONSCRIPTION

Chaque circonscription s'approprié les axes et objectifs du PAD et les décline en actions de circonscription selon les indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Cette déclinaison peut servir de base pour le rapport d'activité à présenter chaque année à l'IEN de circonscription.

MISSION EPS 37 - 1er DEGRE 2021/2022 – COORDONNEES

<b>MICHAEL ZEYRINGER</b>	<b>IEN JLT CHARGE DE LA MISSION EPS</b>	<b>02 38 83 49 48</b> <a href="mailto:ce.ien37jlt@ac-orleans-tours.fr">ce.ien37jlt@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>CATHERINE LARGE</b>	<b>IEN CHINON EN APPUI MISSION EPS</b>	<b>02 38 83 49 20</b> <a href="mailto:ce.ien37ch@ac-orleans-tours.fr">ce.ien37ch@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>BLANDINE MALTERRE</b>	<b>CPD EPS</b>	02 47 60 77 62 <a href="mailto:cpd-eps-37@ac-orleans-tours.fr">cpd-eps-37@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>EVELYNE RAMEAU</b>		<a href="mailto:blandine.malterre@ac-orleans-tours.fr">blandine.malterre@ac-orleans-tours.fr</a> <a href="mailto:evelyne.rameau@ac-orleans-tours.fr">evelyne.rameau@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>ELIZABETH QUATREFAGES</b>	<b>CPC en charge de l'EPS TOURS NORD-SUD</b>	02 47 60 77 82 poste 7819 <a href="mailto:cpeps.tns@ac-orleans-tours.fr">cpeps.tns@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>AURELIE GATINEL-CHARDIN</b>	<b>CPC en charge de l'EPS TOURS CENTRE</b>	02 47 60 77 60 poste 7823 <a href="mailto:aurelie.gatinel-chardin@ac-orleans-tours.fr">aurelie.gatinel-chardin@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>LUDIVINE ROUSSET</b>	<b>CPC en charge de l'EPS ST PIERRE DES CORPS</b>	02 38 83 49 39 poste 7825 <a href="mailto:cpeps.spdc@ac-orleans-tours.fr">cpeps.spdc@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>ALEXANDRA DUPRAT</b>	<b>CPC en charge de l'EPS SAINT-CYR</b>	02 47 60 77 60 poste 7818 <a href="mailto:cpepsstcyr@ac-orleans-tours.fr">cpepsstcyr@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>ALINE LACHAISE</b>	<b>CPC en charge de l'EPS SAINT-AVERTIN</b>	02 38 83 49 34 /06 59 63 46 60 <a href="mailto:cpepsstav@ac-orleans-tours.fr">cpepsstav@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>GAËLLE GENEST</b>	<b>CPC en charge de l'EPS JOUE-LES-TOURS</b>	02 38 83 49 30 <a href="mailto:cpepsjouelestours@ac-orleans-tours.fr">cpepsjouelestours@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>FREDERIC LOUIS</b>	<b>CPC en charge de l'EPS AMBOISE</b>	02 47 57 42 65 <a href="mailto:cpepsamboise@ac-orleans-tours.fr">cpepsamboise@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>FREDERIQUE HORNET</b>	<b>CPC en charge de l'EPS LOCHES</b>	02 38 83 49 48/06 77 18 09 69 <a href="mailto:cploches@ac-orleans-tours.fr">cploches@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>VALERIE DENOYER</b>	<b>CPC en charge de l'EPS LANGEAIS</b>	02 38 83 49 33 poste 7826 <a href="mailto:cpepslangeais@ac-orleans-tours.fr">cpepslangeais@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>LAURA MOURTEROT</b>	<b>CPC en charge de l'EPS CHINON</b>	02 38 83 49 23 <a href="mailto:cpepschinon@ac-orleans-tours.fr">cpepschinon@ac-orleans-tours.fr</a>
<b>CHARLOTTE CARRE</b>	<b>Déléguée départementale USEP</b>	02 47 20 40 21 <a href="mailto:contact@usep37.org">contact@usep37.org</a>